



Statut d'auto-entrepreneur et déclaration à URSSAF

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai créé mon activité auto-entrepreneur à l'URSSAF, j'ai eu mon numéro siret pour démarrer mon activité en tant que 'consultant, expert et formateur'

ma question est la suivante, étant d'une nationalité algérienne, qu'elle sont les pièces importantes à fournir pour avoir un statut qui me permet d'exercer mon activité.

Je suis en possession d'une carte séjour scientifique (renouvelée 3 fois de suite).

d'avance merci

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

ma question est la suivante, étant d'une nationalité algérienne, qu'elle sont les pièces importantes à fournir pour avoir un statut qui me permet d'exercer mon activité.

Vous devez vous adresser à la préfecture du département de votre domicile afin de faire une demande de carte de séjour activité non salariée.

Ceci étant vous auriez dû solliciter cette carte avant de faire les démarches relatives à la création de votre entreprise individuelle.

Cordialement